

## GRATUITE

Principe forgé depuis les débuts de la III<sup>e</sup> République, la gratuité de l'enseignement ne s'applique pas à toutes les prestations offertes par, ou dans, le cadre du système éducatif. Pour B. Toulemonde, 2002, ce principe n'est « ni général ni absolu » et de surcroît, « en évolution, aux contours imprécis ».

L'article L.132-2 du code de l'éducation dispose que l'enseignement est gratuit pour les élèves des lycées et collèges publics, (BOEN n° 15 du 12 avril 2001). Pourtant le principe de gratuité scolaire consubstantiel à l'enseignement public (Circulaire n) 92-270 du 10 septembre 1992) est mis à mal par les frais de scolarité (manuels scolaires, etc).

Selon l'Institut de recherche en économie de l'éducation, IREDU, 2000, « Les dépenses prescrites par les établissements scolaires (126,2 euros en moyenne) concernent la quasi-totalité des enfants et sont supérieures à celles engagées à l'initiative des familles (67,40 euros). La très grande majorité des familles s'en tient aux demandes formulées expressément par les établissements. Certaines familles, au-delà de leurs capacités financières, investissent significativement davantage que d'autres ». Les mères d'origine modeste dépensent plus que les autres ; de même, à niveau de ressources financières équivalent, les mères de nationalité étrangère investissent plus dans la rentrée de leurs enfants que les mères françaises.

Pour le président de la FCPE, l'étude « confirme donc que le non-respect de la gratuité est source d'inégalités entre les familles. L'école engendre des dépenses outrancières. Complètement déréglementée, elle est devenue un lieu de marchandisation », (*le Monde* du 14/10/2000).

Selon l'INSEE, 2000, les enfants réussissent d'autant mieux à l'école que leurs parents disposent de revenus élevés. Une étude économique démontre qu'au sein d'une même famille, les parents consacrent plus d'argent pour les garçons que pour les filles, alors que ces dernières réussissent mieux.

« Le risque d'accumuler du retard scolaire dans le primaire ou au collège est plus de trois fois plus élevé pour les familles modestes que pour les familles les plus aisées ». Les médiations par lesquelles les revenus des parents jouent sur la réussite scolaire sont potentiellement très nombreuses : localisation et qualité de l'habitat, taille et nombre de pièces du logement, qualité de l'alimentation et du suivi médical, cours particuliers, ressources informatiques, achat de livres, etc. ce critère économique n'est sans doute pas le seul facteur de réussite scolaire mais « il n'en a pas moins un effet considérable qui domine celui de capital scolaire des parents », soulignent les chercheurs, pour qui « l'amélioration des conditions de vie matérielle » des enfants passe avant « l'organisation du système scolaire et l'effort pédagogique » .

Le coût moyen augmente en fonction du niveau de scolarité. A titre indicatif, le coût moyen de la rentrée 2002, en euros, était : maternelle 43,42 ; cours préparatoire : 100,44 ; cours moyen : 158,27 ; sixième : 313,66 ; quatrième : 327,29 ; seconde générale : 553,28 ; seconde techno industrielle : 728,29 ; 1<sup>er</sup> année BEP : 465,53 ; (source Confédération syndicale des familles).

L'Education nationale estime le coût des études supérieures (frais d'inscription, de scolarité mais aussi dépenses courantes) à : IUT/BTS/DEUG (2ans) : 11 950 ; licence : 17 380 ; maîtrise (3 ans) : 23 170 ; Ecole de commerce/DESS : 28 965 ; médecine (7 ans) : 40 550 ; (source : Banque populaire, 2001).